Entête opticien

Assemblée Nationale

Nom du/de la Député(e) : Consulter la liste des députés :<https://www2.assemblee-nationale.fr/recherche-localisee/carte/FRANCE>

126 Rue de l'Université

75355 Paris 07 SP

Sénat

Nom du/de la Sénateur(rice) : Consulter la liste des sénateurs : <https://www.senat.fr/vos-senateurs.html>

Casier de la Poste

15 rue de Vaugirard

75291 Paris Cedex 06

Lieu, date,

Objet : Protection des données personnelles de santé dans le cadre des cyber-attaques dont ont fait l’objet certaines plateformes de tiers-payant

Madame la Députée/Monsieur le Député/Madame la Sénatrice/Monsieur le Sénateur,

La protection des données personnelles est un sujet essentiel en particulier dans le secteur de la santé. Le pays est frappé quasiment quotidiennement par des cyber-attaques d’origines diverses.

Pour l’optique, deux d’entre elles ont touché des opérateurs assurant la gestion du tiers-payant pour de nombreux organismes complémentaires d’assurance maladie, impliquant le piratage de plus de 33 millions de dossiers de patients.

Selon la CNIL, seules les données nécessaires au traitement des dossiers seraient concernées, à savoir l’état civil, la date de naissance, le numéro de sécurité sociale, le nom de l’assureur et les garanties prévues au contrat d’assurance.

Or, pour ce qui est de l’optique, la majorité des opérateurs de tiers-payant, dont font partie les deux opérateurs victimes de cyber-attaques en janvier, conditionnent le remboursement des frais d’optique à la transmission de données personnelles de santé des assurés y compris dans le cadre de contrats responsables.

Faut-il rappeler que ces contrats sont avantageusement fiscalisés en contrepartie du fait de ne pas dépendre d’un questionnaire médical préalable. Ainsi les cotisations ne peuvent varier en fonction de l’état de santé du souscripteur. Depuis la généralisation de la complémentaire santé, ce type de contrat est très largement majoritaire (+95% des contrats selon la DREES).

La sécurité sociale a créé les codes dits « de regroupement » pour permettre aux organismes complémentaires d’assurance maladie d’opérer la prise en charge en fonction de la complexité des équipements sans pour autant trahir les données de santé, et ce conformément aux principes des contrats responsables. Pourtant les données médicales (code LPP détaillés, ordonnances notamment) sont toujours exigées préalablement à tout remboursement, y compris par votre complémentaire.

Au-delà de l’aspect financier, se pose le problème du respect des libertés fondamentales et de la protection de la vie privée, valeurs cardinales garanties par notre Constitution.

La protection des données personnelles de santé doit être une priorité pour notre nation.

Les professionnels de santé que sont les opticiens en sont pleinement conscients et s’inquiètent de voir les données de santé de leurs patients être ainsi piratées. Début avril, c’est un célèbre verrier qui a été victime d’une cyber-attaque, alors même que des données de santé non anonymisées sont encore véhiculées entre professionnels de santé et industriels.

C’est pourquoi la filière a travaillé à la mise en place d’une solution de type blockchain (tiers de confiance neutre et indépendant) qui permet d’éviter à nos concitoyens de voir leurs données les plus intimes être l’objet d’un odieux trafic.

Des négociations sont en cours depuis plus de quatre ans entre le ministère de la santé, la CNAM, la CNIL, les assureurs et les opticiens ; ces négociations sont bloquées depuis une année. Il est pourtant urgent d’agir, les opticiens sont prêts à s’investir pleinement et c’est pourquoi la FNOF en appelle aux parlementaires afin que les données personnelles de santé soient réellement protégées et que le RGPD ne soit pas qu’un simple acronyme.

L’organisation professionnelle à laquelle j’adhère, la Fédération Nationale des Opticiens de France (FNOF), est à votre disposition afin de vous présenter la solution informatique qui peut apporter une réponse rapide et efficace aux cyber-attaques.

Je vous prie d’agréer, Madame la Députée/Monsieur le Député/Madame la Sénatrice/Monsieur le Sénateur, mes respectueuses salutations.

Nom, Prénom,

Qualité